

Attention aux petits couacs avec votre nouvelle carte

jeudi 18 novembre 2021 01:35

ACTUALITÉ

18/11/2021

BNP PARIBAS FORTIS

Attention aux petits couacs avec votre nouvelle carte

PIERRE NIZET



4 millions de cartes.DR

Un commerçant vendant des fruits à Namur pousse un coup de gueule sur sa page Facebook.

[prevnext](#)

-
-
-

C'est le titre au-dessus de son message : « Avis aux clients belges : petit coup de gueule à propos de la carte Visa Débit ». Il rappelle que, depuis quelques mois, la banque BNP Paribas Fortis remplace toutes les cartes de ses clients par des nouvelles. « Je ne sais pas si vous avez remarqué, mais le petit logo 'Maestro' a été remplacé par le logo 'Visa débit'. J'attire votre attention sur le fait que, même si la carte n'est pas une 'Visa Crédit', pour le commerçant, les frais de transactions sont les mêmes que pour une 'Visa crédit' ».

Frais de transaction

« Les frais de transaction », poursuit-il, « sont bien plus importants qu'avec 'Maestro'. De quelques dizaines de centimes, on passe à quelques euros. C'est donc le commerçant qui paie cette augmentation des transactions. Vous imaginez, sur une année, l'argent que cela représente et qui fait gonfler les recettes de la banque. Les banques remplacent les systèmes peu onéreux par un système où seule la banque est gagnante et s'en met plein les poches, sur le dos des commerçants ».

« Dans quel monde merveilleux nous allons ? », demande encore le commerçant avant d'en appeler à ses clients : « Quand vous venez au magasin, si vous le pouvez, privilégiez une carte Maestro ou de l'argent liquide ».

Nous nous sommes tournés évidemment vers la banque, BNP Paribas Fortis, qui en aura fini, d'ici début 2022, avec l'échange des 4 millions de cartes de ses clients.

« Il est vrai que certains commerçants rencontrent quelques soucis avec les paiements par carte.

Sachez toutefois que nous prenons cette situation très au sérieux et nous travaillons en étroite collaboration avec les différents acteurs du secteur des paiements en Belgique pour les résoudre », répond Valéry Halloy, son porte-parole. « Pour le moment, nous ne savons pas si cela est dû à une mauvaise compréhension de la part du commerçant – est-ce dû à une confusion entre ‘Visa Debit’ et une carte de crédit ? –, mais, dans tous les cas, aucun frais supplémentaire ne devrait être comptabilisé lors d’un paiement avec la carte ‘Visa Debit’. Je le répète, pour le commerçant, une transaction avec la carte ‘Visa Debit’ représente un coût habituel tel que pratiqué en fonction du contrat signé avec son acquirer ».

1 % des terminaux

L’acquirer, c’est l’intermédiaire qui permet à un terminal de paiement d’accepter une carte bancaire et qui autorise la transaction. Le plus répandu en Belgique est Worldline. Il y a une dizaine d’acquirers chez nous et 99 % des 260.000 terminaux reconnaissent la nouvelle carte.

Le problème, c’est le 1 % restant des terminaux qui n’ont pas été mis à jour. « Il peut alors arriver que la transaction soit refusée. Ou, si elle est acceptée par le commerçant, alors elle est considérée comme une transaction effectuée avec une carte de crédit. Les commerçants qui ont des problèmes ou des questions sur le pricing doivent contacter leur acquirer ».

Le commerçant namurois est au courant du problème. « Malheureusement, on n’a pas l’appareil de chez Worldline et nous avons un contrat de 3 ans avec le fournisseur actuel qui ne permet pas une telle modification ».

« Je suis commerçant et je viens d’utiliser ma carte ‘Visa Débit’ imposée, l’ancienne ayant été désactivée par la banque avant la date de fin de validité en 2024 », réagit Pascal, un lecteur. « J’ai fait un essai sur mon propre terminal : 0,35 cent de frais sur 1 paiement de 1 euro ! », s’offusque-t-il.

À partir de l’adresse

https://journal.sudinfo.be/index.php#Sudpresse/web,2021-11-18,LIEGE|SU_QUOTIDIENS,2021-11-18,LIEGE,1|16